Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306FIN03D-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 6 mars 2026

***

Extrait de délibération

Le vendredi 06 mars 2026 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 27 février 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Valérie HERBERT, Albert LE CORRE, Claire TALARMAIN, Cathy BERGEAULT, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Geneviève DROGOU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Julien KERBELLEC, Sébastien DÉNIEL, Nicolas URRUTIA.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Gaël LARS,
Emmanuelle PETISCA a donné pouvoir à Julien KERBELLEC,
Dominique COLIN a donné pouvoir à Albert LE CORRE.

Etaient absents :
Armelle JAOUEN, Xavier COZIEN, Yannig ROUAT, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

***

DELIBERATION N°CM-20260306-FIN-03d-BUDGET ANNEXE DE LA ZAC PEN AR C'HOAT – ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Absent(e)s représenté(e)s : 03
Absent(e)s non représenté(e)s : 06
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306FIN03D-DE

Madame Suzanne NOLL, rapporteure, informe les membres du Conseil municipal :

La présentation du budget fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu au sein du Conseil municipal en sa séance du 16 février 2026. À partir de ces orientations, des besoins recensés et des objectifs définis, le projet de budget prévisionnel pour l'exercice 2026 a été élaboré.

Ce projet de budget, synthétisé ci-dessous, est en équilibre en section de fonctionnement (1 651 300 €) et en section d'investissement (984 300 €) selon les montants retenus par chapitre :

- Pour la section fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 300,00 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	1 290 000,00 €
TOTAL	**1 651 300,00 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	733,98 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	792 300,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	850 681,52 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	3 584,50 €
TOTAL	**1 651 300,00 €**

- Pour la section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	850 681,52 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	133 618,48 €
TOTAL	**984 300,00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté	544 952,95 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 300,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	82 047,05 €
TOTAL	**984 300,00 €**

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306FIN03D-DE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2026,
Vu la délibération du Conseil municipal N°CM-20260216-FIN-02 du 16 février 2026 relative au rapport pour le débat d'orientations budgétaires pour 2026,
Vu le budget prévisionnel 2026 du budget annexe de la ZAC de Pen Ar C'Hoat détaillé dans les documents énumérés ci-dessous qui sont conformes à l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2026 :

- l'annexe jointe présentant les crédits affectés par chapitre pour chaque article,
- la note explicative jointe à la délibération CM-20260306-FIN-05d,
- la maquette consolidée, budget primitif par nature, disponible au secrétariat général aux heures d'ouverture de la mairie,

- **d'adopter** au niveau du chapitre, le budget annexe prévisionnel de la ZAC de Pen Ar C'Hoat pour l'exercice 2026, tel que décrit dans les documents annexés et présenté synthétiquement ci-dessous :

- Pour la section fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 300,00 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 000,00 €
Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	1 290 000,00 €
TOTAL	**1 651 300,00 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	733,98 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	792 300,00 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	850 681,52 €
Chapitre 043 – Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	4 000,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	3 584,50 €
TOTAL	**1 651 300,00 €**

- Pour la section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	850 681,52 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	133 618,48 €
TOTAL	**984 300,00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026
Chapitre 001 – Résultat d'investissement reporté	544 952,95 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	357 300,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	82 047,05 €
TOTAL	**984 300,00 €**

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306FIN03D-DE

- de l'autoriser à solliciter de l'Etat, de la Région, du Département ou de tout autre établissement public ou organisme privé, des subventions d'un montant maximum pour la réalisation des projets de la ZAC de Pen Ar C'Hoat.

- de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 06 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire